



N° de résolution
ou annotation

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 12 août 2025, au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19h00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Gauvin, les conseillers et conseillère; Leslie Aubin, Mathieu Pellerin, Geoffroy Gagnon, André Plamondon et Clermont Ricard.

Natalie Jalbert agit en tant que secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Plamondon, appuyé par la conseillère Leslie Aubin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19h01.

Adoptée

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Gauvin, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour ;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1. Séance ordinaire du 8 juillet 2025

4. CORRESPONDANCE

4.1. Lettre de confirmation du PAVL (PPA-ES) et (PPA-CE)

5. SUIVI

5.1. Perception des taxes

5.2. Suivi TPS & TVQ

6. ADMINISTRATION

6.1. Emprunt temporaire;

6.2. Avis de motion;

6.3. Adoption du premier projet de règlement no 7-25 modifiant le règlement no 4-17 sur le zonage afin de revoir les dispositions encadrant les abris forestiers, notamment en modifiant la contrainte liée à une superficie minimale de terrain à 5 000 m² au lieu de 10 hectares;



N° de résolution
ou annotation

7. TRÉSORERIE

7.1 Approbation de comptes – juillet 2025

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport des permis de construction – juillet 2025

9. TRAVAUX PUBLIC

10. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par le conseiller Clermont Ricard, appuyé par le conseiller André Plamondon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Leslie Aubin, appuyé par le conseiller Mathieu Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de confirmation du PAVL (PPA-ES) & (PPA-CE)

La direction générale informe les citoyens que suite à la recommandation de notre députée, madame Marie-Louise Tardif, une aide financière nous a été accordée par la vice-première ministre et ministre madame Geneviève Guilbault.

Volet (PPA-ES) 15 000 \$

Volet (PPA-CE) 15 000 \$

5. SUIVI

5.1. Perception des taxes

Un montant d'environ 64 000 \$ reste à récupérer en taxes impayées



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2025-08-01

5.2. Suivi TPS & TVQ

Un remboursement de TPS de 68 125.69 \$ pour la période du 1 juillet au 31 décembre 2024. Et un remboursement de 67 866.72 \$ pour la TVQ.

6. ADMINISTRATION

6.1 Caisse Desjardins-autoriser un emprunt temporaire en attente de versement de la subvention de la TECQ 2024-2028

Attendu que l'article 1093, Du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lequel le versement d'une subvention par le gouvernement est assuré ;

Attendu que la municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour la période et aux conditions qu'elle détermine;

Attendu la discussion des membres du conseil à cet effet;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller André Plamondon

Appuyé par : le conseiller Mathieu Pellerin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, d'autoriser la directrice générale, madame Natalie Jalbert à contracter au nom de la municipalité, un emprunt temporaire au montant maximal de 626 148 \$ pour couvrir les dépenses liées à la programmation de la subvention versée dans le cadre de la Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) ;

Adoptée

Rés. 2025-08-02

6.2 Avis de motion

Je soussigné, Clermont Ricard, conseiller de la municipalité de la Bostonnais, donne avis de motion, qu'à cette même séance du conseil municipal de La Bostonnais, il sera présenté un premier projet de règlement pour adoption intitulé (Règlement no 7-25 modifiant le règlement no 4-17 sur le zonage afin de revoir les dispositions encadrant les abris forestiers, notamment en modifiant la contrainte liée à



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2025-08-03

une superficie minimale de terrain à 5 000 M² au lieu de 10 hectares;

6.3 Adoption du premier projet de règlement no 7-25 modifiant le règlement no 4-17 sur le zonage afin de revoir les dispositions encadrant les abris forestiers, notamment en modifiant la contrainte liée à une superficie minimale de terrain à 5 000 m² au lieu de 10 hectares

Attendu que le conseil municipal est habilité, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), à modifier son plan d'urbanisme ainsi que ses règlements d'urbanisme ;

Attendu qu'une modification au Règlement No 4-17 sur le zonage est jugée nécessaire afin d'assurer un encadrement plus équitable et cohérent des abris forestiers, et ce, sans restreindre leur admissibilité à une superficie minimale de terrain ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de La Bostonnaise d'apporter ces ajustements afin de favoriser une gestion du territoire durable, efficiente et adaptée aux réalités locales ;

Attendu que le projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Attendu que l'avis de motion requis a été donné le 12 août 2025, et qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le même jour ;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique est prévue [date à confirmer], conformément aux dispositions de la loi ;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Clermont Ricard

Appuyé par : le conseiller Geoffroy Gagnon

Et résolu, à l'unanimité, que ce conseil municipal adopte le Règlement No 7-25 modifiant le règlement numéro 4-17 sur le zonage afin de revoir les dispositions relatives aux abris forestiers, notamment en réduisant la superficie minimale requise du terrain de 10 hectares à 5 000 mètres carrés.

Adoptée



Rés. 2025-08-04

6.4 Offre de services – Techni-Consultant – TECQ 2024-2028

Attendu que la firme Techni-consultant agi à titre de collaborateurs externes depuis 2022;

Attendu que nous avons reçu une offre de services pour l'accompagnement et la programmation du TECQ 2024-2028;

Attendu que cette offre de services est au montant de 10 500\$ taxes en sus pour une durée de 4 ans;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Clermont Ricard

Appuyé par : le conseiller André Plamondon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services numéro 00887 de Techni-consultant au montant de 10 500 \$ taxes en sus, pour la programmation du TECQ 2024-2028.

Adoptée

7. TRÉSORERIE

Rés. 2025-08-05

7.1 Approbation des comptes – juillet 2025

Attendu que la directrice générale a remis à chacun des membres du conseil la liste des comptes fournisseurs à payer, la liste des comptes fournisseurs payés au 31 juillet 2025;

Attendu que les membres du comité de finance ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de juillet 2025;

Attendu que ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Geoffroy Gagnon

Appuyé par : la conseillère Leslie Aubin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Que la liste des comptes payés et à payer soient approuvée et d'autoriser la directrice-générale à effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Comptes payés et à payer : 60 667.66 \$

Le tout conformément au Règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

Adoptée

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Onze (11) permis ont été émis en juillet 2025. Valeur de travaux de 57 000 \$.

9. TRAVAUX PUBLICS

10. TOUR DE TABLES DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h21 et prend fin à 19h37.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Leslie Aubin, appuyé par le conseiller Geoffroy Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 19h38.

Adoptée


Julie Gauvin,
Mairesse


Natalie Jalbert, directrice
générale et greffière-trésorière

Je, Julie Gauvin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.